

Commission administrative paritaire n°3
des attachés statisticiens de l'Insee du 6/5/2021

Liminaire de la CFE-CGC Insee



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CAP des attachés statisticiens.

Nous tenons aujourd'hui la première CAP des attachés statisticiens sur le champ de compétences modifié par la Loi de transformation de la fonction publique. Nous ne sommes donc plus habilités à nous prononcer sur les décisions de mobilités et sur les promotions et l'ordre du jour se réduit à l'approbation des deux PV, ceux des CAP de juillet et d'octobre 2020.

Sur les mobilités, nous souhaiterions attirer votre attention comme nous le faisons chaque année sur la situation des agents en mission qu'on ne parvient pas à affecter sur des postes dits de structure. Leur nombre témoigne de notre incapacité collective à opérer l'adéquation des compétences dont nous disposons avec les objectifs que nous nous fixons. Nous demandons une attention humaine renforcée pour ces collègues exposés à un sentiment d'inutilité et de déclassement alors qu'ils constituent une ressource pour l'Institut.

Concernant l'ouverture de postes à la PEP, nous percevons un besoin croissant. Cette ouverture peut constituer une richesse, celle qui consiste à accueillir des compétences dont nous ne disposons pas, dans la sphère RH par exemple. Elle répond aussi à un besoin qui résulte de certaines rigidités, géographiques notamment. Autrement dit, la compétence existe à l'Insee mais pas localement. Combien de postes seront-ils ouverts cette année à la PEP ? Pour répondre à nos besoins de recrutements, avec l'approfondissement attendu et programmée du travail à distance et des outils associés, dont nous faisons aujourd'hui une expérimentation intensive et forcée, nous vous demandons sans tarder l'ouverture d'une réflexion sur les postes à distance.

Nous souhaiterions également aborder le sujet du Rifseep, quelques mois après sa mise en œuvre effective pour tous les attachés statisticiens. À cet égard deux sujets retiennent notre attention. Tout d'abord celui de certains agents auxquels le barème de l'indemnité de fonction sujétion expertise (IFSE) n'est pas appliqué mais dont le traitement est laissé à l'appréciation du service de rattachement fonctionnel. Cette situation n'est pas acceptable. Le dispositif du Rifseep prévoit déjà une partie variable, le complément indemnitaire annuel (le CIA). Nous demandons que l'IFSE soit s'appliquée de manière homogène et en toute transparence conformément à la logique du dispositif, à tous les attachés statisticiens y compris ceux sur des postes de mission, cette situation étant bien souvent subie, en lien avec des accidents de la vie personnelle et de plus en plus souvent, de la vie professionnelle.

Deuxième préoccupation en lien avec le Rifseep : le déclassement du point de vue des primes de certains postes de la sphère informatique de niveau administrateur qui bénéficiaient de la TAI. Même si le dispositif de garantie évite à court terme aux agents concernés une perte financière, nous devons signaler qu'en affichage pour ces agents cumulant responsabilités d'encadrement supérieur et forte implication technique, cette situation en regard des agents dont ils assurent l'encadrement génère un malaise qui n'a pas été résolu.

Sur l'avenir des CAP, nous avons déjà exprimé notre position en faveur d'une CAP dédiée aux attachés statisticiens à l'Insee. Cette orientation se confirme-t-elle ?

Nous voulons enfin porter une interrogation sur le fonctionnement de cette commission, désormais limitée à des démarches de recours ou aux sanctions disciplinaires. À quel rythme sera-t-elle convoquée ? Comment les recours formulés par des agents sur des sujets aussi variés que la demande de révision de l'entretien professionnel, le refus de télétravail ou de formation, ou les sanctions disciplinaires seront-ils traités ?

Merci de votre attention.